

Préconisations portées par la Fraap.

1. Respecter et faire respecter les droits des artistes-auteurs définis par le Code de la Propriété Intellectuelle.

- Promouvoir une rémunération décente et juste, notamment les droits de présentation et de reproduction, ainsi que l'ensemble du travail trop souvent effectué gratuitement (recherches, conception, déplacements, accrochages, médiation...)
- Instaurer une meilleure représentation des artistes dans les instances décisionnaires et consultatives à travers leurs organisations professionnelles

2. Prendre en considération les préconisations du Rapport Racine.

3. Soutenir et identifier les associations et collectifs d'artistes.

- **Elles doivent être reconnues comme source d'expertise.**
- Elles jouent un rôle déterminant pour la cohésion des territoires et le mieux-vivre ensemble.
- Elles sont ancrées et impliquées dans leurs territoires.
- Elles travaillent en partenariat avec d'autres secteurs : social, éducation, santé, entreprises...
- Elles participent largement à l'éducation artistique et culturelle.

La prise en compte et le témoignage de ces lieux de création et de diffusion sont indispensables à la compréhension de la réalité de l'ensemble du secteur des arts plastiques et visuels

Il est indispensable de co-construire des politiques culturelles entre l'État, les collectivités publiques et l'ensemble des acteurs culturels et artistiques.

Tout comme des espaces de dialogue et de concertation pour des politiques transversales et souples qui organisent une relation de confiance avec les acteur·ice·s artistiques et culturel·le·s et qui soutiennent la diversité des initiatives citoyennes.

4. Inscrire les associations d'artistes plasticiens et les artistes-auteurs dans les tiers lieux culturels.

Les tiers-lieux doivent être considérés comme outil de renouvellement des politiques publiques en matière de culture.

Les associations et collectifs d'artistes, à travers leur histoire, leur expertise et leurs compétences y prennent déjà toute leur place. Elles participent au renouvellement du secteur des arts visuels, et plus largement accompagnent des démarches de transition sociétales et culturelles. Elles défendent des pratiques responsables et déontologiques, des valeurs d'égalité, de parité et de solidarité.